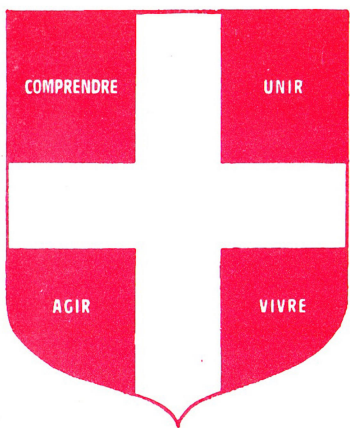




LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la Vallée des Villards
SAINT COLOMBAN DES VILLARDS
SAINT ALBAN DES VILLARDS - 73 SAVOIE

SOYEZ SUR D AVOIR RAISON ET ALORS ALLEZ DE L AVANT (D. CROCKETT)

NUMÉRO SPÉCIAL

FÉVRIER 1981

le drame des avalanches



(Photo "La Vie Nouvelle")

FATALITÉ OU NEGLIGENCE?..

« LE PETIT VILLARIN »
Bulletin d'information
et de documentation
sur la Vallée des Villards

Commission paritaire n° 54.276

Siège : MAIRIE
Saint-Colomban-des-Villards
73130 La Chambre

Directeur de la publication :
TRONEL-PEYROZ Emmanuel
9, route de Montpellier
34130 MAUGUIO

Comité de rédaction :
BOZON Pierre
CARTIER Albert
DARVES-BORNOZ Claudine
MAURINO Jacky
MUGNIER René
TRONEL Michel
TRONEL-PEYROZ Emmanuel

Trésorière :
Mme DELEGLISE
38, rue Honoré-de-Balzac
38100 GRENOBLE
C.C.P. 873-33 K Grenoble

Publicité :
TRONEL-PEYROZ Jean-Pierre
316, boulevard Chave
13005 MARSEILLE

Abonnement, 4 numéros : 20 francs
Plus de 70 ans : 10 francs
(paraît tous les trois mois)

IMPRIMERIE DES BONS-ENFANTS
13006 MARSEILLE - Tél. : 47.91.89

La photo de la première page nous a été aimablement prêtée par l'hebdomadaire "La Vie Nouvelle" que nous remercions bien sincèrement ici.

"La Vie Nouvelle"
45, rue Saint-Réal
75005 CHAMBERY - CEDEX

SOLIDARITÉ !

Le drame tant redouté par la population et les élus Villarins s'est donc produit le 20 janvier dernier où l'une des coulées de neige a détruit en quelques secondes tout ce qui permettait à notre commune de vivre, la paralysant ainsi pour de longs mois (d'après les optimistes bien sûr. Les autres eux, nous encourageant en nous démontrant à coups de déductions logiques que Saint-Colomban est foutu. La fatalité refait son nid !). Vous savez probablement tous aujourd'hui, que Saint-Col n'a plus de poste, plus de mairie et plus d'école ; que la dernière épicerie n'est plus qu'un souvenir et que les ateliers ruraux n'existent plus. A cela il faut ajouter le désarroi des familles qui ont perdu leur habitation principale et la détresse de celles qui n'ont plus là-haut d'habitation secondaire, souvent entretenues aux prix de maints efforts. A cette liste déjà impressionnante il ne faut pas manquer d'ajouter le cimetière, dont le mur le long de la route a volé en éclats et dont les dégâts n'apparaîtront pleinement, probablement qu'au printemps ; le garage de P. Gnard qui abritait le matériel nécessaire à l'exploitation de la carrière ; la chapelle du Martinau, celle du Chef-Lieu, etc., etc...

A l'énumération de ces dégâts l'on mesure alors pleinement l'épaisseur du miracle qu'il a fallu pour nous épargner de pleurer aujourd'hui des parents ou des amis. Sans doute, une réelle connaissance des dangers de la montagne et quelques concours de circonstances toujours difficiles à expliquer ont-ils grandement contribué à rendre ce miracle moins aléatoire, mais enfin...

Reste, une fois la peur passée qu'il faut bien songer à tout mettre en œuvre pour que Saint-Colomban ne dispa-

raisse pas et pour que ce sérieux coup de semonce, nous permette de réveiller une administration somnolente, afin que les travaux qui s'imposent soient entrepris. Il y a là-haut des jeunes et des moins jeunes qui ont cru en un développement de Saint-Colomban et qui ne doivent pas voir du jour au lendemain tous les efforts qu'ils ont consentis pour rester au pays, réduits à néant.

Et puis, il y a toute une population qui voudrait bien pouvoir bénéficier d'une sécurité que l'on n'hésite pas à financer ailleurs, quelque soit le prix, comme si les hommes à protéger n'avaient pas tous la même valeur !

Mais cette renaissance du pays ne se fera pas sans une certaine solidarité, un mot que l'on entend prononcer souvent ces temps-ci et que l'on doit bien pouvoir traduire aussi en patois. C'est pour susciter cet élan que nous avons décidé de créer un comité de soutien pour les sinistrés de Saint-Colomban, dont la présidence sera animée par F. Martin-Fardon et dont Mme Deleglise assurera la mise à jour des comptes. A Pâques nous créerons un bureau qui sera chargé de répartir dès juillet la totalité des sommes recueillies.

Il est bien évident que celles-ci seront sans commune mesure avec les pertes subies, mais elles soulageront et prouveront si besoin était que la générosité villarinche n'est pas une légende.

La communauté Villarinche profondément choqués, se doit désormais de réagir, il en va de la survie pure et simple de cette vallée qu'il n'est pas supportable d'imaginer rendue aux bois. Après la génération de l'exode, puis celle du laisser-aller, nous ne serons pas la génération du renoncement.

R.M. et E.T.P.

COMITÉ DE SOUTIEN

Veuillez adresser vos dons à **Mme DELEGLISE**
38, rue H.-Balzac - 38100 GRENOBLE
C.C.P. N° 873.33 K - GRENOBLE
en précisant sur vos chèques :

"Pour les sinistrés de Saint-Colomban-des-Villards"

la Saison continue

Encore sous le coup de ce qu'ils viennent de vivre (et qui n'est pas près de s'estomper) les responsables Villarins essaient de faire face, aidés en cela par quelques actes spontanés de solidarité que nous remercions dans le prochain "P.V." mais que nous tenons à signaler dès à présent.

L'école a été installée dans la salle du café Martin-Cocher (le Chef-Lieu) et réouverte dès le lundi 26 et la poste va reprendre son activité dans l'ancienne épicerie Emieux (Le Martinan). Les ateliers ruraux, eux-aussi ont repris leur activité dès le 26 dans la salle des fêtes et plusieurs familles ont été relogées dans les gîtes ruraux.

Enfin au cours de la réunion du 31 janvier, le Conseil Municipal et la Commission de Sécurité ont décidé de continuer la saison.

Le "P.V."

St.COL et son C. des F.

Le Comité des Fêtes de Saint-Colomban-des-Villards a voulu s'associer à l'effort de solidarité qui se développe en organisant le samedi 21 février 1981 à Saint-Jean-de-Maurienne un grand bal animé par l'orchestre Gilles Pellegrini (21 h 30). Les bénéfices réalisés seront intégralement versés aux Villarins durement éprouvés par les avalanches du 20 janvier dernier. Il faut signaler que Pellegrini a accepté d'abandonner son cachet et que M. Merloz, Maire de Saint-Jean met gratuitement à disposition du Comité des Fêtes de Saint-Col, la salle des Chaudannes.

Nous comptons sur tous les Villarins pour assurer la publicité et le succès de cette soirée.

J. MAURINO.

SUR L'IMPREVOYANCE (OU LA LEGERETE ?) DES POUVOIRS PUBLICS

Après l'angoisse et la peur, c'est désormais la colère qui habite chacun de nous et comment peut-il en être autrement devant le spectacle poignant d'un village éventré par l'imprévoyance, voire la légèreté des Pouvoirs Publics. Leur attitude dans cette affaire ressemble sans aucun doute pour moi, à de la non-assistance à personne en danger, car c'est sans relâche que les conseils municipaux successifs de Saint-Colomban les ont arcelé de mises en garde. Mais jugez plutôt.

Sans remonter jusqu'à la demande de M. Tardy, alors Maire, faite dès 1946 à M. Cot, député de la Savoie et ministre, et qui rappelant l'avalanche de 1942, réclamait la protection du Chef-Lieu, il est intéressant de relire la délibération du Conseil Municipal (D.C.M.) du 26 avril 1970. M. Paret-Dodon, Maire, après avoir évoqué les avalanches de 1915 et 1942 et rappelé les travaux réalisés depuis, conclut :

"... (le Conseil Municipal) attire toute l'attention des Pouvoirs Publics sur le danger qui peut menacer malgré tout certains hameaux et le Chef-Lieu en particulier ; estime qu'il y aurait lieu de compléter le réseau de banquettes et de pare-avalanches de Ressoutan par la construction de quelques éléments sur les pentes formant entonnoir au Sud du Roc-de-Frumezan - de prolonger et de hausser la partie inférieure de la digue de Barral - d'élargir le couloir au point où il débouche (...); demande que soit légèrement aménagée le profil du couloir de l'avalanche de Lachenal (...); émet le vœu que des crédits d'Etat soient mis à la disposition de la Direction Départementale de l'Agriculture pour parachever avant l'hiver prochain l'œuvre de protection entreprise..." On ne pouvait pas exposer plus clairement la situation, et la volonté municipale.

Mais aucun des équipements souhaités ne s'étant concrétisés, F. Martin-Fardon alerte alors au nom de la société du téléski, M. Dumas, le 20 octobre 1970 *"...Les conséquences futures de ces dangers sont... importantes pour l'avenir du pays"*. Il poursuit *"...aucun des rateliers, routes ou banquettes ne protège l'endroit désormais le plus menacé, à savoir : là où sont les école, poste, mairie, les épiceries et les cafés, ainsi que de nombreuses maisons particulières dont le chalet des Eaux et Forêts... Il n'y a que la digue de détournement construite entre 1942 et 1950, qui protège cet endroit, mais les travaux prévus pour la réhausser, l'allonger et pour creuser le couloir entre cette digue et la montagne n'ont jamais été exécutés faute de crédits. Imaginez-vous l'angoisse des responsables si une importante chute de neige venait à se produire et si une catastrophe arrivait. Saint-Colomban serait condamné. Faut-il qu'il y ait des morts pour entreprendre ces travaux d'urgence ? Des sommes bien plus importantes ont été accordées à Tignes et Val d'Isère ; évidemment tous les pays ne sont pas de grandes stations, mais tous ont le droit de vivre..."*

Elu en 1971, F. Martin-Fardon obtient un vote unanime du Conseil Municipal sur une délibération (22/1/72) qui reprend les précédentes analyses. Mais les années passent sans qu'aucune protection ne soit réalisée, jusqu'au 2 février 1978 où nous assistons à ce qu'il faut bien appeler une répétition générale du drame du 20 janvier dernier. Le nouveau Conseil Municipal élu en 1977 va alors soumettre les pouvoirs publics à de véritables mises en demeure de prendre leurs responsabilités. C'est tout d'abord la D.C.M. du 17 mai 1978.

Le maire rappelle que la route nationale a été coupée en amont du Chef-Lieu, ainsi que le chemin vicinal 3 entre Le Martinan et Lachenal ; que l'école, l'atelier rural et le bureau de poste ont été fermés quelques jours et qu'il aurait sans aucun doute fallu évacuer les classes de neige comme cela avait été fait durant l'hiver 1970, si celles-ci n'ayant achevé leur séjour normal, n'étaient réparties dans leurs villes. Le maire dans cette même requête fait également état des visites des lieux du 17 avril 1978 en compagnie de M. Fonseca, Ingénieur, chef du service de la Restauration des Terrains de Montagne de la Savoie et de M. M. Bozon, conseiller Municipal et du 10 mai 1978 avec Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Jean. La délibération se poursuit en indiquant que :

"Ces visites ont permis encore une fois de constater l'efficacité des digues de protection, principalement celle de "Barral" qui protège surtout le village du Chef-Lieu - qui de l'avis de tous, a évité cette année une catastrophe certaine - Cette digue laisse malgré tout apparaître un défaut dans sa partie amont à la sortie du virage de la Combe ; sa hauteur à cet endroit est nettement insuffisante lorsque le volume de neige à détourner est trop important, comme cette année. En conséquence, une partie de l'avalanche a débordé, continué sa trajectoire vers le village du Chef-Lieu et menacé le chalet O.N.F. (dont la porte amont a été enfoncée) et autres maisons d'habitation."

Le Conseil Municipal en exigeant l'allocation de crédits spéciaux, précise :

"Le village du Chef-Lieu est le centre vital de Saint-Colomban, puisqu'on y trouve la mairie, l'école, le bureau de poste, l'atelier rural, deux hôtels, un bar, deux épiceries, un commerce de vin en gros, l'église, le presbytère à usage de colonies ; en résumé, presque la totalité de ce qui permet au pays de survivre..."

Malgré cela, l'année 78 et l'hiver 79, se passent sans qu'aucun des travaux exigés ne soient commencés au printemps. Alors durant l'été, le Conseil renouvelle son alerte : c'est la délibération du 10 août 1979 qu'il est bon je crois de citer entièrement :

"Le Maire rappelle les dé-

libérations du Conseil Municipal du 26/04/70 - 22/01/72 ; et du 17/05/78 concernant la protection de certains villages de Saint-Colomban-des-Villards contre les dangers d'avalanches.

- rappelle également qu'après les avalanches du 02/02/78 qui ont sérieusement menacé certaines habitations des villages du Chef-Lieu, du Martinan et de Lachenal, l'O.N.F. (R.T.M.) avait envisagé certains travaux complémentaires aux digues existantes afin d'assurer une protection efficace des habitations menacées.

Ces travaux consistent à effectuer un curage du lit du ruisseau des Croix (avalanche des Balmettes menaçant les villages de Lachenal et Martinan) afin que cette avalanche suive une ligne rectiligne et s'échappe entre ces deux hameaux et auhaussement de la digue de Barral dans sa partie amont à la sortie du couloir par une digue en terre armée. A ce jour rien n'a été fait, seule la réparation des ouvrages endommagés a été réalisée.

Le Conseil Municipal après avoir longuement discuté et fait le point :

- s'indigne de la lenteur avec laquelle ce problème important pour notre commune et la sécurité de nos habitants est pris en considération.

- décide d'alerter une nouvelle fois les pouvoirs publics pour les mettre en garde contre tout délai supplémentaire dans les aménagements souhaités. Ceux-ci porteraient alors l'entière responsabilité des drames qui risquent de décimer la population villaraine si rien de ce que nous réclamons n'est entrepris.

Il faut bien comprendre que ce danger qui menace la sécurité des nôtres est aussi un des facteurs qui ralentissent tout développement du Pays des Villards et est la cause essentielle de l'exode massif de la population, après la catastrophe de 1942 (six morts)."

Mais rien, aucun effet, aucune suite. Et pourtant à ces deux demandes "officielles" sont venues s'ajouter des interventions de F. Martin-Fardon, au cours de plusieurs réunions et par lettres à Monsieur le Préfet, les 22 Mai 1978 et 15 Décembre 1980 ; et des interventions de particuliers, soit directement auprès de Monsieur le Préfet (R. Emieux, le 22/4/78 ; E. Tronel-Peyroz le 3/1/80 et M. Ernest Girard le 12/1/81) auprès des élus départementaux (M. Cot, député) ou de quelques personnalités comme M. Dumas. Ainsi depuis le 2 février 1978, c'est environ une dizaine de mises en garde contre ce que nous déplorons aujourd'hui qui ont été adressées aux Pouvoirs Publics, soit une moyenne de trois par an !

Tout cela laisse l'impression d'une grande injustice et conduit à se poser la question de l'utilité des élus locaux. Que faut-il faire pour qu'une population soit écoutée ? On se le demande et on se surprend même parfois à comprendre ceux qui ayant épuisé toutes les possibilités légales de se faire entendre, s'engagent sur d'autres voies.

A tous ceux qui détiennent un pouvoir de nous démontrer aujourd'hui le contraire
E.T.P.

A Saint-Colomban-des-Villards, depuis l'avalanche (depuis les avalanches !) de mardi matin, l'on déblaie la neige, les tonnes et les tonnes de neige, et l'on tente de récupérer ce qui peut l'être... Le bilan de cette journée dramatique est lourd, très lourd, et si l'on a pas vu les maisons éventrées, les chalets soufflés, les étables ensevelies, il n'est pas possible de se rendre compte de la gravité de la situation, du fait que le village a été très durement frappé, et du fait qu'aujourd'hui, alors que l'on recommence à penser à l'avenir la situation est inquiétante.

Dauphiné Libéré (25 - 1 - 81)

Le danger persiste...

A la lumière d'une telle situation, et d'un tel bilan, on ne peut que s'interroger et, comme les responsables municipaux, dont le maire « Sissi » Martin-Fardon, hésiter entre la colère et le désespoir.

Désespoir, car depuis un certain nombre d'années des efforts importants sont réalisés pour redonner vie à ce village, et l'équipe municipale, le maire, l'ensemble des habitants n'ont pas ménagé leurs peines, pour donner une nouvelle impulsion à « Saint-Col », que ce soit, dans le domaine de l'agriculture, du tourisme, ou grâce à l'atelier rural.

Colère, car, depuis de très nombreuses années, les responsables communaux ont mis en garde, ont présenté des dossiers, sollicité des subventions. L'on se souvient en

effet, ici de la dramatique avalanche de 1942, qui avait fait six morts... Et puis, il y a deux années, il y avait eu une « répétition générale », selon le mot d'un adjoint au maire. L'avalanche était descendue, s'arrêtant presque aux portes du village, mais ne faisant heureusement pas de dégâts. Les élus avaient cependant tiré vigoureusement la sonnette d'alarme, et réclamé des protections améliorées. Hélas, ils n'ont pas été entendus et une fois encore la réalité de la vie en montagne n'a pas été prise en compte.

Résultat : deux ans plus tard, c'est le drame, et un village totalement privé de ses possibilités de vie.

Quel avenir pour « St-Col » ?

Tandis que se poursuivent les efforts de déblaiement, l'avenir se joue pour cette commune, et si élus et habitants sont d'accord pour refuser la fatalité, pour continuer à « vivre et travailler au pays », il n'empêche que de nombreuses questions se posent...

Dans l'immédiat il importe pour la commune de redonner vie au service, à l'école et à l'atelier rural : l'école devrait reprendre ce lundi dans un local choisi en concertation avec les parents d'élèves. L'atelier rural lui aussi devrait redémarrer en ce début de semaine.

Jean-Pierre Vittot, gérant des A.R.S. nous a d'ailleurs dit sa « volonté de reprendre au plus vite ». De son côté le conseil général de la Savoie a promis une aide pour faire face aux problèmes financiers immédiats.

Les ouvrières, en liaison avec la commune, doivent se prononcer sur le choix d'un local qui abritera provisoirement les activités de l'atelier. M. Blondel, préfet de la Savoie, était ce vendredi à Saint-Colomban-des-Villards, accompagné de M. Bouley du R.T.M. (restauration des terrains en montagne). Après avoir survolé la zone avalancheuse, ils ont visité le village, vu les habitants et les militaires effectuer les travaux de déblaiement, constater l'ampleur des dégâts avant de faire le point avec M. Martin-Fardon, maire, et son conseil municipal, M. Huet, inspecteur de l'enseignement primaire, M. Vittot, gérant des ateliers ruraux. Le préfet semble avoir souci de la gravité de la situation, et après avoir entendu les élus faire part de leurs craintes et de leur colère, il est bien persuadé qu'il importe pour ce village d'aborder avec vigueur le problème de la protection avant de commencer à penser reconstruction.

Le préfet de la Savoie s'est également arrêté après Saint-Colomban-des-Villards sur le site des avalanches de Saint-Etienne-de-Cuines. Ce samedi Jean-Pierre Cot, député de la Savoie et Paul Perrier, président de l'association des maires de Maurienne se sont également rendus à Saint-Colomban où ils ont vu les dégâts et rencontré les responsables locaux.

Après la catastrophe c'est aujourd'hui la sympathie qui s'exprime à l'égard de cette commune, mais ce qui compte avant tout désormais ce sont les moyens. Ils sont accompagnés de mesures concrètes, doivent être annoncés rapidement tenant compte à la fois des besoins immédiats et de l'avenir à terme.

C'est une nécessité pour faire renaître l'espoir.

Roger FAVIER

● A Saint-Colomban-des-Villards, s'il n'y a pas eu de victimes, la situation est extrêmement grave et aujourd'hui encore alors que la commune est complètement isolée la peur règne encore, malgré le retour du beau temps... L'avalanche a en effet frappé en plein cœur du village... Et les dégâts sont énormes... La mairie, l'école, le chalet de l'Office national des forêts, une épicerie, l'atelier rural sont totalement détruits. La destruction de l'atelier rural par exemple peut avoir des répercussions énormes... En effet, les dégâts sont de l'ordre pour lui seul de 55 millions de centimes... Sans aide extérieure sérieuse, l'atelier rural de Saint-Colomban-des-Villards est condamné, et il peut entraîner dans sa ruine l'ensemble des ateliers ruraux de Savoie et condamner cette entreprise originale qui emploie cent cinquante personnes dans divers villages de Maurienne et de Savoie. Les responsables départementaux, régionaux et nationaux devront aussi ouvrir très sérieusement ce dossier.

Dauphiné Libéré (22 - 1 - 81)

A TRAVERS LA PRESSE

leur réserve ». En effet, aujourd'hui on peut se demander, devant les priorités accordées par les pouvoirs publics, si l'avenir ne sera pas une montagne désertée par les agriculteurs ses habitants. Si les petits villages, les plus nombreux, qui, tels Saint-Colomban luttent pour survivre ne sont pas condamnés à disparaître ? La montagne est-elle vouée à n'être qu'un vaste stade de neige, pour les loisirs ?

G. Serraz

La Vie Nouvelle (31 - 1 - 81)

Il n'est pas question de classer les trois avalanches qui se sont produites en moyenne Maurienne dans un ordre quelconque d'importance. Celle du Mont-Cuchet, à Saint-Etienne-de-Cuines, faisant deux morts, est la plus meurtrière. Celle de la Tuvrière, à Jarrier, n'a fait par miracle aucune victime mais les dégâts sont très importants. Par contre, pour **ST-COLOMBAN-DES-VILLARDS**, c'est une catastrophe. Ce village typique de la vallée des Villards n'avait pas besoin de ça, lui qui voit lui « tomber dessus » chaque année une « tuile » de plus ! L'an passé, c'était la dernière boulangerie qui brûlait. Cette année, les trois coulées de neige du mardi 20 janvier ont causé de tels dégâts que la consternation est grande, et qu'il va falloir une sacrée dose de courage aux « Villarins » pour repartir. C'est trop facile de dire (comme l'avait fait une fois fort imprudemment M. Couve de Murville, alors Premier Ministre, aux mineurs du Nord...) : « C'est dans les moments difficiles que l'on retrouve le vrai caractère des montagnards, et l'on sait pouvoir compter sur eux pour se ressaisir... » Ce ne sont du reste pas ces paroles que M. BLONDEL, préfet de la Savoie, a tenu au Maire et aux Conseillers municipaux de SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS ce samedi 24, en venant sur place, avec M. BOULEY, du service de la restauration des terrains en montagne. M. BLONDEL, qui est à la tête du département de la

(Déclaration de S. Berthier, Conseiller Général)

Il en est de même à Saint-Colomban-des-Villards où l'on ne déplore par miracle aucune victime mais où la situation est également catastrophique. On a fait des travaux après les événements de 1942 qui ont fait 6 morts (paravalanches, digues).

Comme je l'ai répété, ils sont insuffisants. Les paravalanches manquent sur certaines pentes où l'on n'a pas jugé nécessaire d'en faire, peut-être parce qu'ils ne sont pas aptes au reboisement, critère particulièrement dangereux. La digue de protection du chef-lieu comme je l'ai répété est insuffisante. Elle nécessite des travaux de surélévation et même sans doute des travaux de terrassement importants.

Malheureusement, il est toujours question de crédit. L'avenir de Saint-Colomban avec son atelier rural, sa poste, un magasin emporté est vraiment sombre. C'est ce que pense une population traumatisée.

Pour l'immédiat, après une visite sur les lieux, je suis intervenu auprès des pouvoirs publics pour un rétablissement rapide de l'électricité (groupes électrogènes par hameaux) pour des moyens importants afin d'assurer un déblaiement urgent (près d'un kilomètre de voirie départementale est recouverte par 4 avalanches), une intervention des services départementaux de détection d'autres avalanches menaçantes et déclenchement même en concertation avec la population, déblocage de crédits sinistrés.

Le problème n'est pas résolu. La menace est toujours en suspens. Il est grand temps de passer à des solutions efficaces mêmes si elles coûtent cher à l'Etat. Nos populations ne peuvent plus se satisfaire de vagues promesses sans cesse retardées. C'est ensemble que nous imposerons les mesures financières indispensables.

Dauphiné Libéré (21 - 1 - 81)

A Saint-Colomban-des-Villards, c'est tout un modèle de développement qui est remis en cause. Le village se battait énergiquement pour vivre et maintenir une activité toute l'année. Là les dégâts sont uniquement matériels, par chance extraordinaire, mais ils sont considérables. Le maire, M. Martin Fardon est, tout comme son homologue de Saint-Etienne-de-Cuines, très abattu mais garde la même détermination, la même volonté.

L'atelier rural complètement détruit sera provisoirement installé dans la salle des fêtes. « On espère qu'il restera, nous dit Mme Martin-Cocher qui a tout perdu dans l'avalanche. » Les premiers mots d'F... Martin-Cocher seront tant « on a eu » on est »

le